**URB/20633/ : Demande de permis d'urbanisme pour mettre en conformité une véranda construite avant 1996 ; Rue Vonck 7  
introduite par Monsieur Muhamet Begaj Rue Vonck 7 1210 Saint-Josse-ten-Noode.**

**AVIS**

Vu la demande de Muhamet Begaj , Rue Vonck 7 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode visant à mettre en conformité une véranda construite avant 1996, situé Rue Vonck 7 ;

Considérant que le bien concerné se trouve en zones d'habitation à prédominance résidentielle au plan régional d’affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que la demande déroge à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) :

Considérant que la demande a été soumise aux mesures particulières de publicité ; que l’enquête publique s’est déroulée du 30/08/2021 au 13/09/2021 ;

Considérant le caractère unifamilial de l’immeuble ;

Considérant que la demande vise à mettre en conformité une construction existante depuis de nombreuses années à la demande du nouveau propriétaire de l’immeuble ;

Considérant que la véranda s’insère entre des murs existants, sans que ceux-ci n’aient été rehaussés et ne provoque de ce fait aucune gêne par rapport au voisinage ;

Considérant que le toit de la véranda est constitué de verre translucide et que de ce fait, cette construction n’obscurcit pas les pièces de vie ;

**AVIS Favorable (unanime)**

* La commission de concertation souhaite que le remplacement des châssis en PVC par des châssis en bois soit prévu en façade avant .
* La dérogation au titre I du RRU est accordée